Besançon

Contre-terrorisme : le cours magistral d'un haut magistrat

L'ancien Procureur général de la Cour de cassation François Molins a disserté ce jeudi de « La France face au terrorisme : bilan d'une décennie » à l'invitation des étudiants du master en droit pénal et sciences criminelles de l'université Marie-et-Louis-Pasteur (ex-Université de Franche-Comté) dont il est le parrain.

« Quand on parle de contre-terrorisme, on est vraiment au paroxysme des tensions entre respect de l'État de droit et respect de la sécurité des gens, avec deux risques : celui de la banalisation de l'urgence et celui du mythe du risque zéro, qui n'existe pas et n'existera jamais », énonce François Molins face à un amphithéâtre de quelque 250 étudiants et enseignants, ainsi que des représentants de la magistrature et du barreau de Besançon. « Il faut donc avoir un équilibre et mon sentiment est que nous sommes encore dans le cadre d'un État de droit et ce qui me rassure, c'est que nous sommes dans un pays où les contre-pouvoirs fonctionnent », poursuit celui qui a incarné la lutte antiterroriste de 2012 à 2018, alors qu'il était procureur de Paris, dans une France en proie aux attentats islamistes, avant d'occuper le deuxième plus haut poste de la hiérarchie judiciaire en tant que Procureur général près la Cour de cassation jusqu'à son départ en retraite en juin 2023.

Accueilli par le président de l'université Hugues Daussy et la directrice du master en droit pénal et sciences criminelles, Béatrice Lapérou-Scheneider, l'auteur de *Pratique judiciaire du contre-terrorisme*, paru en novembre dernier, répondait à l'invitation des étudiants de cette filière dont il est le parrain. L'occasion pour lui de souligner que « le contre-terrorisme en France s'est construit sur le temps long, en trente ans, depuis 1996. »

Après avoir évoqué l'affaire Mérah de 2012 en pointant « une faillite des services de renseignements et de la justice de l'époque », il a ainsi développé divers aspects de l'évolution de la lutte antiterroriste. À commencer par « les angles morts » qui ont été depuis corrigés « au regard de la prise de conscience » provoquée par les attentats. Et de citer parmi ces points aveugles la prise en compte des départs en Syrie (la France ayant fourni environ 2 000 des 6 000 djihadistes européens partis s'y former) et « le financement du terrorisme, qui a ceci de caractéristiques qu'il procède de microfinancements, difficiles à identifier. »

« Il n'y a pas que les lois qui ont changé : il y a aussi la politique pénale »

François Molins a aussi décrit dans le détail cette nuit d'attentats du vendredi 13 novembre 2015, où les services judiciaires ont dû faire face à dix scènes de crime concomitantes, entre le Stade de France et les terrasses du XIe arrondissement en passant par le Bataclan. Avec la création d'une cellule de crise qui a mobilisé 38 magistrats et 12 greffiers. Le tout accompagné d'une coopération internationale qui a permis, dès 2 h du matin, d'identifier l'origine belge des attentats, avec des ramifications dans treize États.

Quant aux évolutions post-attentats, « il n'y a pas que les lois qui ont changé : il y a aussi la politique pénale. On a ouvert les yeux sur un certain nombre de choses. Notamment sur le financement du terrorisme, ce qui a abouti notamment à plus d'une centaine de dossiers qui ont été jugés en quelques années. »

S'agissant enfin du procès dit V13 (149 jours d'audience pour juger les auteurs des attentats du vendredi 13 qui ont fait 132 morts et 413 blessés) il a confié sa « frustration » de n'y avoir participé qu'en tant que témoin mais y voit la preuve que « quand on lui donne les moyens nécessaires et suffisants, la justice fonctionne bien. »

François Molins, qui intervenait là pour la troisièmefois en deux ans à la fac de droit de Besançon, donnera ce vendredi deux autres conférences devant les étudiants : la première consacrée à « La place du juge dans un État démocratique », la seconde à « La place et l'avenir du ministère public ».

● **Textes Pierre Laurent**

« Contrairement au narcotrafic qui peut déstabiliser l'État mais dont ce n'est pas le but premier, le terrorisme lui, est dirigé contre l'État », a souligné François Molins, ici entouré des étudiants du master qu'il parraine. « Et c'est particulièrement vrai pour le terrorisme djihadiste qui veut substituer la charia à la démocratie. » Photo Ludovic Laude

« Quand on lui donne les moyens nécessaires et suffisants, la justice fonctionne bien. »

François Molins

Zoom / « C'est un exemple très stimulant pour les étudiants »

► **« Avant 2024, il n'y avait pas d'offre de master pénal dans notre région**, ni à Besançon ni à Dijon, alors que les étudiants en exprimaient une forte demande », rappelle Béatrice Lapérou-Scheneider, professeure en droit privé, co-créatrice et directrice du master en droit pénal et sciences criminelles à l'Université Marie-et-Louis Pasteur de Besançon.

► **Une vingtaine d'étudiants par promotion intègrent ainsi depuis deux ans le master**, la plupart se destinant à la magistrature ou au barreau, les autres envisageant de passer les concours de la police, de l'administration pénitentiaire ou d'intégrer des associations d'aide aux victimes, voire des métiers d'auxiliaires de justice (greffier principalement). Ou, bien sûr, de poursuivre en doctorat.

Si la première promotion était majoritairement constituée de Francs-Comtois, la deuxième a intégré des jeunes de Paris, Dijon, de l'ouest et du sud de la France ou encore de la Réunion.

► **Le choix de François Molins pour parrain ?**

« Lorsque je co-dirigeais le master contentieux, les étudiants étaient régulièrement accueillis à la Cour de cassation », explique la directrice du master.

« Nous l'avions ainsi rencontré et je l'avais invité pour une conférence, ce qu'il avait accepté avec grand plaisir. Lorsqu'il est parti à la retraite, je l'ai entendu dire à la radio qu'il comptait désormais mettre son expérience à la disposition du grand public.

Ni une ni deux, je lui ai écrit en lui demandant s'il accepterait d'intervenir auprès de nos étudiants et, lors de sa venue, je l'ai sollicité pour devenir le parrain du master, ce qu'il a immédiatement accepté. C'est un exemple très stimulant pour les étudiants, d'autant que c'est quelqu'un d'extrêmement bienveillant, simple et accessible. »

● **P.L.**

« On a dû surveiller et judiciariser une armée »

« Sur dix ans, il faut bien avoir conscience qu'on a eu plusieurs milliers de personnes à devoir suivre », a pour sa part souligné Christian Deau, le commissaire divisionnaire qui, intervenant en visio-conférence, a plongé l'assistance dans les aspects plus opérationnels de l'antiterrorisme. « On s'est retrouvé à devoir surveiller et judiciariser une armée. Il a donc fallu être innovant et surtout travailler en complémentarité entre services de renseignements et services judiciaires », a poursuivi le désormais chef de la division nationale de répression du terrorisme international et séparatiste à la sous-direction antiterroriste de la Direction nationale de la police judiciaire.

S'agissant du volet avant et après attentats de 2015, il a rappelé que des plans multi-attentats (pour intervenir sur huit sites en même temps) avaient été élaborés suite aux attentats de Madrid de 2004 : « Cela implique des exercices réguliers, et si en 2014 certains n'y voyaient pas forcément un grand intérêt, après le 13 novembre 2015, il a fallu former beaucoup de collègues en peu de temps. Cette semaine encore, nous avons fait une formation de trois jours avec les collègues de Lille. Et nous en faisons régulièrement dans différentes régions. Avec les pompiers et les secours. »

Quant aux djihadistes qui risquent de revenir suite à leur libération en Syrie ? « C'est un sujet très complexe. Des enquêtes judiciaires ont été ouvertes et nous essayons de mettre des dispositifs d'alerte avec nos homologues européens. Sur le plan du renseignement, nous coopérons avec les services étrangers pour essayer autant que faire se peut de localiser les uns et les autres. Mais il faut être clair, c'est très complexe. »

Enfin, sur le plan financier ? « C'était un manque et nous avons désormais un groupe financier à la section antiterroriste, créé par un ancien chef de la brigade financière. Nous avons pu ainsi détecter des gens qui partaient grâce à leurs transferts de fonds à l'étranger. Ça a été aussi un canal pour supprimer certains flux financiers, comme des allocations familiales que ces personnes continuaient de percevoir une fois sur zone. »